



2050

SYNTHÈSE

PCAET

Plan Climat Air Energie Territorial

En coopération avec :

**Énergies citoyennes
en Pays de Vilaine**
association



REDON
Agglomération
ASS Bretagne Sud

ENJEUX DU PCAET



"Le plan Climat de REDON Agglomération se veut ambitieux mais réaliste. Il vise des objectifs en adéquation avec les ressources, les forces et les contraintes du territoire. Il se base sur une dynamique de transition déjà engagée par l'agglomération, au travers de ses différentes politiques publiques, mais aussi par les acteurs du territoire. Il marque la poursuite et l'accélération de notre engagement face aux enjeux climatiques et énergétiques.

Notre mobilisation à tous, en tant qu'élus, habitants, entrepreneurs, est essentielle pour bien vivre sur notre territoire, aujourd'hui et demain."

Rémi BESLÉ,

Vice-Président délégué
à la Transition Écologique

Démarche en lien avec
les documents de
planification élaborés par
REDON Agglomération

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est une démarche de planification **stratégique** et **opérationnelle** à horizon **2050**. Il définit et coordonne la transition écologique sur le territoire afin de lutter contre le changement climatique et de s'adapter à ses effets.

Tout en s'inscrivant dans les objectifs nationaux (Stratégie Nationale Bas Carbone) et régionaux (Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), le PCAET s'appuie sur les enjeux locaux et les spécificités du territoire pour agir en faveur du climat. La transition et la mise en action du PCAET passent par la mobilisation de chacun.

REDON AGGLOMÉRATION, ENGAGÉE POUR LA TRANSITION

REDON Agglomération relève les défis de la transition écologique au travers de son PCAET, s'appuyant sur les plans d'actions déjà mis à l'oeuvre par la collectivité, dont :

Aménagement

**SCoT &
PLUi**

Le Schéma de Cohérence territoriale et Plan Local d'Urbanisme intercommunal, planifient l'aménagement du territoire pour plus de sobriété foncière, énergétique et d'usage des ressources du territoire.

Habitat

PLH

Le Programme Local de l'Habitat favorise une offre de logements durables et sobres énergétiquement.

Mobilités

**Stratégie de
mobilités**

La Stratégie de mobilités, vise à réduire l'usage de la voiture individuelle et développer des alternatives durables (mobilités actives/transports collectifs,...).

Energie

SDEnR

Le Schéma directeur des Energies Renouvelables planifie la trajectoire de production d'EnR sur le territoire et identifie les leviers d'actions.

Agriculture

PAAT

Le Programme Agricole et Alimentaire Territorial accompagne le territoire vers des productions agricoles et des consommations responsables tout en préservant les ressources naturelles.

Santé

CLS

Le Contrat Local de Santé, répond aux besoins de santé du territoire intégrant les enjeux de santé-environnement.

Déchets

PLPDMA

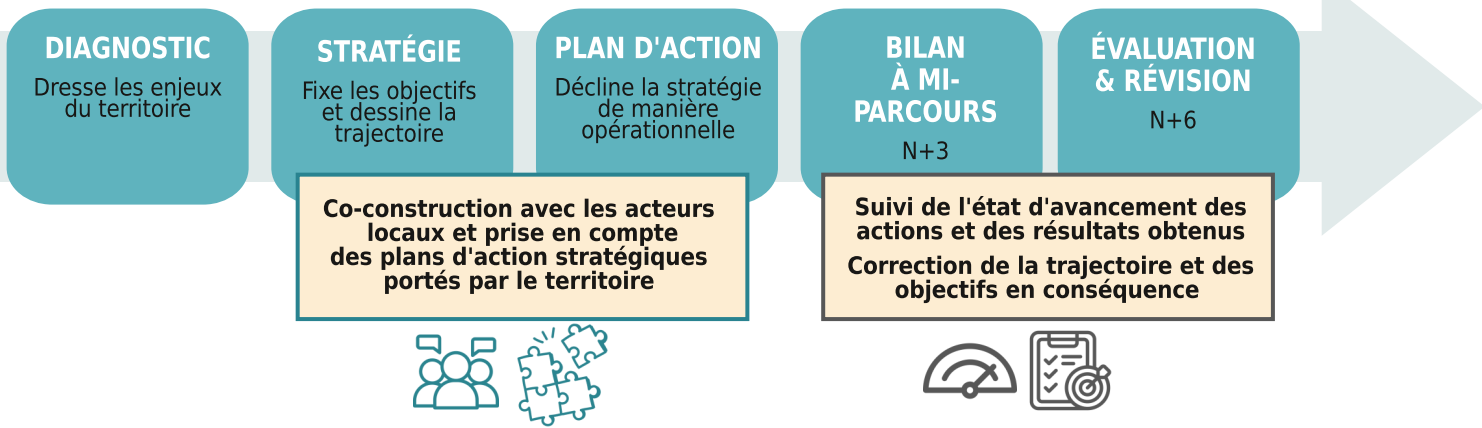
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés fixe les objectifs et leviers de réduction des déchets sur le territoire en favorisant le réemploi et le recyclage.

Economie

SAE

Le développement économique du territoire est structuré par le Schéma d'Accueil des Entreprises, promouvant des implantations soucieuses des exigences environnementales.

LES ÉTAPES DU PCAET



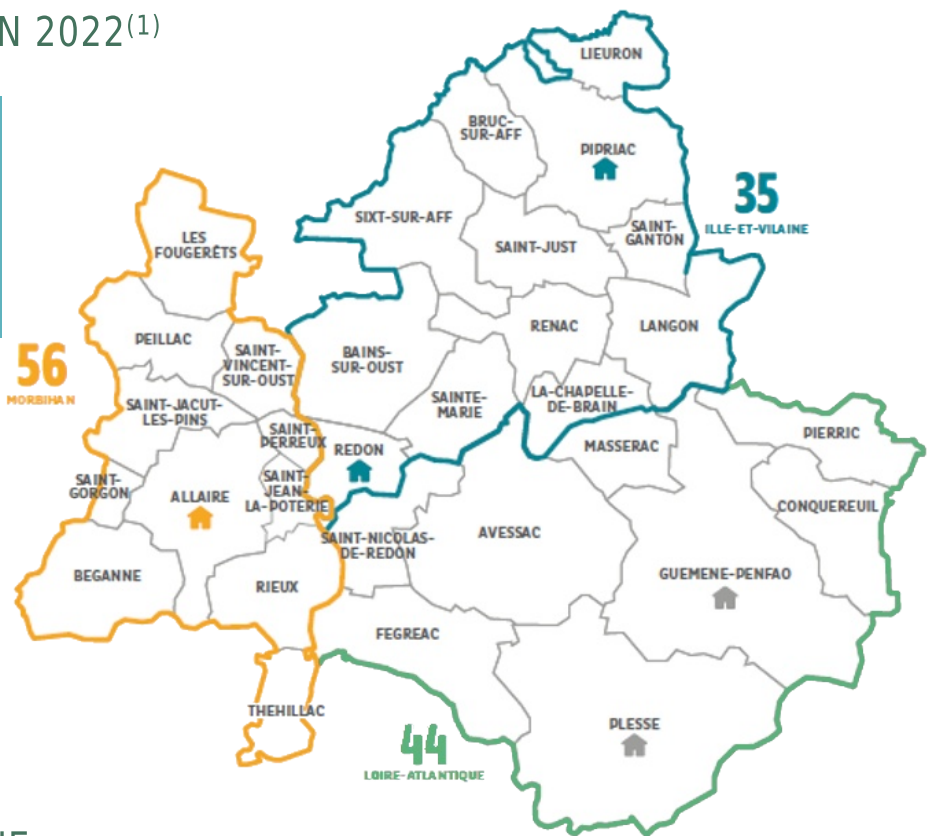
LE PROFIL DU TERRITOIRE EN 2022⁽¹⁾

31 communes
67 121 habitants

13 % de la population sous le seuil de pauvreté

70 % d'emplois dans le tertiaire

67 % de surface agricole utile



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

Selon une trajectoire nationale de réchauffement à **+2,7°C en 2050**⁽²⁾



Impact sur REDON Agglomération (par rapport au climat de référence) :

Température annuelle moyenne	11,8°C	+0,8°C	+1,9°C
Nombre de journées chaudes par an (>25°)	33	+4 jours	+29 jours
Record de température sur la période	39,2°C	+0,6°C	+4°C
Nombre de jours par an avec risque modéré de feu de végétation	28	<i>Non disponible</i>	+22 jours
Cumul de précipitations hivernales	239 mm	+10 %	+15 %

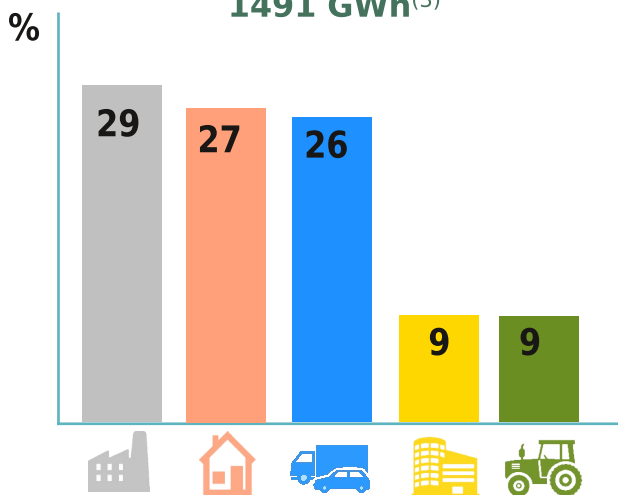
(1) Sources : Insee / Statistiques et études - Terristroy.fr (pour la SAU).

(2) Source : Mon Territoire sous +4°C selon l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne

ENJEUX DU TERRITOIRE

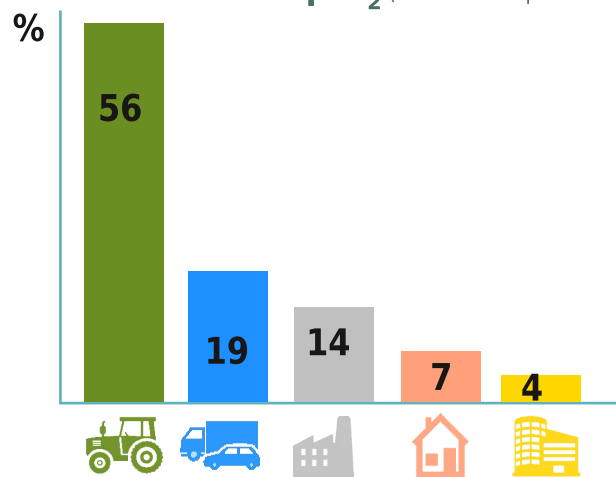
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

1491 GWh⁽³⁾



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

502 KteqCO₂ (kilo-tonnes équivalent CO₂)



En 2022

Le secteur résidentiel :

L'électricité et le bois énergie sont les deux énergies les plus utilisées par les ménages, notamment pour la production de chaleur (chauffage et eau chaude). Le fioul et le propane, énergies fossiles émettant le plus de gaz à effet de serre, sont également utilisés sur le territoire pour la production de chaleur : 20 % des logements sont chauffés au fioul.

Le potentiel de réduction repose essentiellement sur :

- la sobriété énergétique, en réduisant les usages,
- l'efficacité énergétique, en généralisant les rénovations pour assurer le confort thermique,
- le développement de la chaleur renouvelable, pour remplacer les énergies fossiles.

Ces leviers d'action permettent également de lutter contre la précarité énergétique, qui concernait près de 15 % des ménages en 2021.

L'agriculture :

C'est le premier secteur émetteur de GES sur le territoire, lié à l'élevage bovin et à la fertilisation des cultures. Le potentiel de réduction des émissions de GES repose ainsi sur :

- l'évolution des pratiques agricoles : généralisation de l'agriculture biologique, alternative au brûlage des déchets, réduction de l'usage des pesticides et fertilisants azotés, la conservation et la valorisation des systèmes herbagés,
- l'évolution des pratiques alimentaires : réduction de la consommation de viande, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...

C'est aussi le secteur le moins consommateur d'énergie. Le potentiel de réduction s'appuie sur l'optimisation des engins agricoles et la rénovation énergétique des bâtiments agricoles.

Le transport :

Dans ce secteur principalement routier sur le territoire, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques sont principalement liées aux déplacements du quotidien et au transport de marchandises. Le potentiel de réduction des émissions de GES et de consommation d'énergie pour le déplacement des personnes réside dans la réduction des besoins de déplacements (aménagement du territoire, télétravail), le développement des mobilités actives (marche à pied, vélo), des transports en commun et de l'intermodalité, de la voiture partagée (autopartage, covoiturage), mais aussi sur la promotion des carburants et motorisations alternatifs.

Ce potentiel de réduction pour les transports de marchandises s'appuie sur la réduction et l'optimisation des déplacements (amélioration du taux de remplissage des camions) et sur leur décarbonation (motorisation alternative, ferroutage).

L'industrie :

C'est le principal secteur de consommation énergétique du territoire, notamment de gaz, d'électricité et de produits pétroliers. Le potentiel de réduction des consommations d'énergies et d'émissions de GES repose notamment sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels, le développement de l'économie circulaire et du recyclage des matériaux, le recours à l'économie de la fonctionnalité.

Le tertiaire couvre 9 % des consommations d'énergie (commerces, enseignement et santé), à dominante électrique, c'est le secteur le moins émetteur de GES. Le potentiel de réduction des consommations repose essentiellement sur le chauffage et la sobriété électrique. Les enjeux portent ainsi sur la rénovation et l'optimisation de la gestion énergétique des bâtiments (publics et privés) et de l'éclairage public.

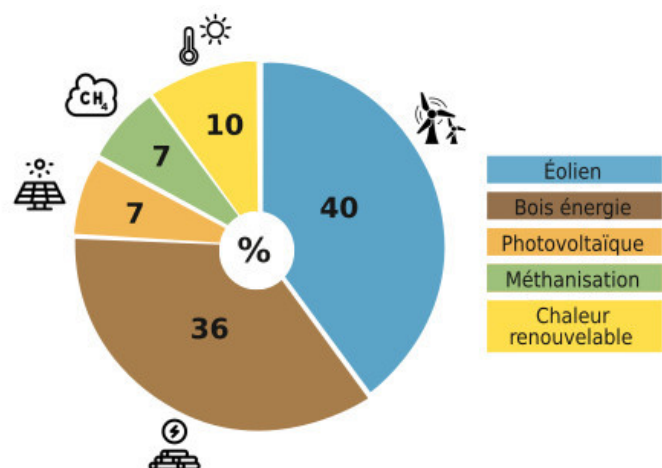
(3) Source : Terristroy Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OBE) et Trajectoires et Origines (TeO) - 2022

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (EnR)

2050

211 GWh en 2023, soit **15 %** des besoins énergétiques du territoire⁽⁴⁾

Potentiel de production : 1366 GWh



FILIÈRES DE PRODUCTION	GISEMENT (GWh)	
	2030	2050
Éolien	215	573
Photovoltaïque	177	309
< 36 kwc (toitures)	39	89
> 36 kwc (grandes toitures et ombrières)	41	120
Au sol (hors agrivoltaïsme)	97	100
Méthanisation	166	277
Chaleur renouvelable	120	150
	*	*
TOTAL	709	1 366

L'ensemble de la production énergétique est réalisé par 5 filières d'énergie renouvelable : l'éolien, le photovoltaïque, le bois-énergie, la méthanisation et la chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie et pompe à chaleur). Cette diversification est un atout majeur du territoire.

Les potentiels éolien et photovoltaïque sont significatifs et leur productivité est dépendante des variations météorologiques. Le territoire présente aussi un fort potentiel de méthanisation. Ressource limitée, la filière bois nécessite une gestion durable pour sa préservation.

QUALITÉ DE L'AIR

L'ensemble des émissions de polluants atmosphériques est en baisse depuis 2014 sur le territoire de l'agglomération, y compris les émissions d'ammoniac qui tendent à diminuer depuis 2018. Les principaux secteurs sources de pollution sont les activités agricoles et le secteur résidentiel. La qualité de l'air est en moyenne bonne sur le territoire, cependant le périmètre de la ville de Redon dépasse régulièrement les recommandations de l'OMS.

Potentiel de réduction

Le potentiel de réduction des émissions de polluants atmosphériques repose sur des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique :

- la réduction de la consommation énergétique notamment d'origine fossile ;
- le renouvellement du parc ancien chauffé au bois-énergie et du parc automobile thermique pour réduire les particules fines ;
- l'évolution des pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac.

SÉQUESTRATION CARBONE

- La séquestration du carbone dans le sol est un enjeu majeur pour le territoire, à dominante rurale, où seulement 4 % des terres sont artificialisées.
- En 2020, la séquestration carbone compense près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre.

Correspond au stockage durable du carbone hors de l'atmosphère, notamment par photosynthèse. Il est contenu dans la biomasse aérienne et racinaire, la litière des sols forestiers et les sols, et de manière transitoire, dans le bois d'oeuvre et les matériaux à base de bois (papier, carton, panneaux de particules...). Il peut se transformer en CO₂ dans l'atmosphère, par combustion, biodégradation et minéralisation, et ainsi contribuer aux émissions de gaz à effet de serre.

Potentiel de séquestration : +64 %

Le potentiel d'augmentation de la séquestration nette de carbone repose sur :

- la baisse de l'artificialisation des sols, causée en grande majorité par l'urbanisation et l'étalement urbain ;
- l'augmentation des puits de carbone et la renaturation (plantation de haies, agroforesterie, gestion durable des forêts,...) ;
- l'évolution des pratiques agricoles favorables à la séquestration ;
- le développement de l'usage des matériaux biosourcés.

VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Les projections des changements climatiques à horizon 2050 prévoient l'augmentation de la récurrence d'événements et d'aléas climatiques extrêmes.



Fortes chaleurs



Sécheresse



Incendie



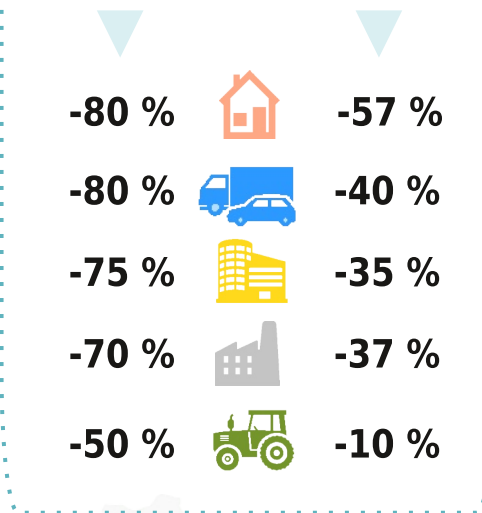
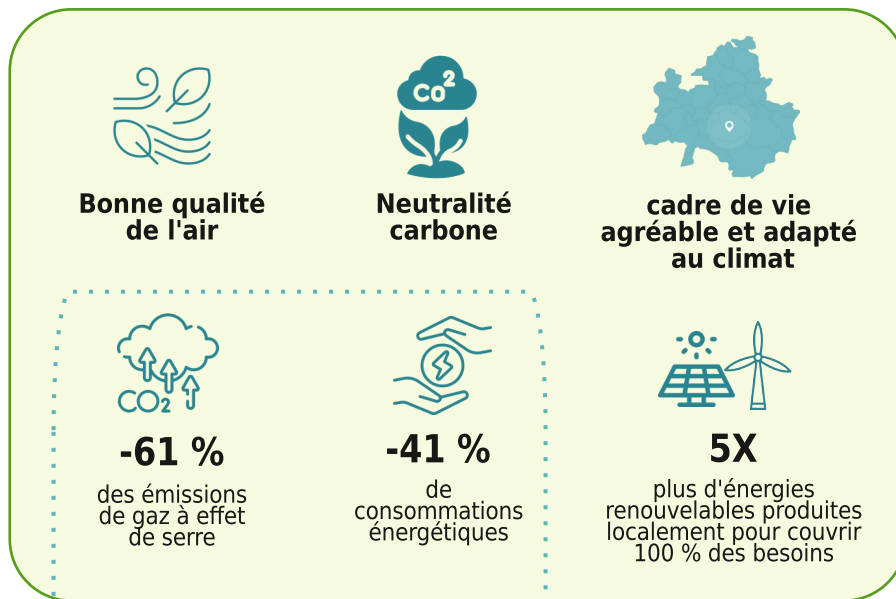
Inondations

(4) Source : EPV 2023 - sur la base des données Terristory et des estimations d'EPV

OBJECTIFS >>> 2050

La stratégie du territoire vise à accélérer les transitions énergétiques et climatiques par rapport aux trajectoires tendanciennes. Elle fixe des objectifs ambitieux sur l'énergie (produire plus et consommer moins) et sur le climat (lutter contre les changements climatiques et s'y adapter).

OBJECTIFS EN 2050 PAR RAPPORT À 2018



La stratégie territoriale marque la volonté de :

- S'inscrire dans la stratégie nationale de neutralité carbone à l'horizon 2050, en accord avec les objectifs nationaux et internationaux.
- Exploiter au maximum son potentiel pour contribuer aux objectifs air-énergie-climat déclinés au niveau régional.
- Contribuer à améliorer durablement la qualité de vie des habitants et la qualité de l'environnement naturel.
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique.
- Mettre en oeuvre des propositions réalistes et réalisables, et imaginer des propositions en rupture à l'horizon 2050, pour changer la trajectoire écologique et sociétale du territoire.
- Accompagner ces changements et ces transformations dans un souci de justice sociale et d'équité entre les acteurs suivant leurs moyens et leurs capacités.

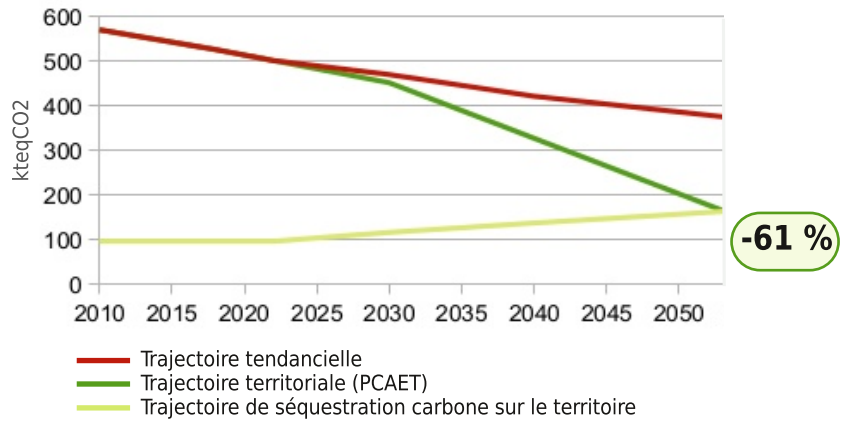
TRAJECTOIRES DU TERRITOIRE

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES ET SÉQUESTRATION CARBONE

- Par une réduction conséquente des émissions de GES des **activités économiques** et des **modes de vie** (habitat, consommation, mobilités...).
- Par la mise en place de mesures pour **accroître la séquestration carbone** au travers des espaces naturels et des pratiques agricoles.

Les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation de la séquestration de carbone permettront d'atteindre la neutralité carbone en 2055.

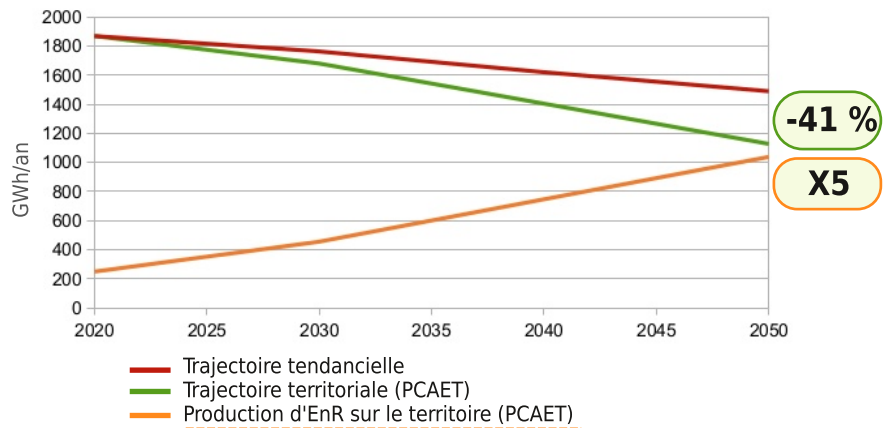
Trajectoire des émissions de GES



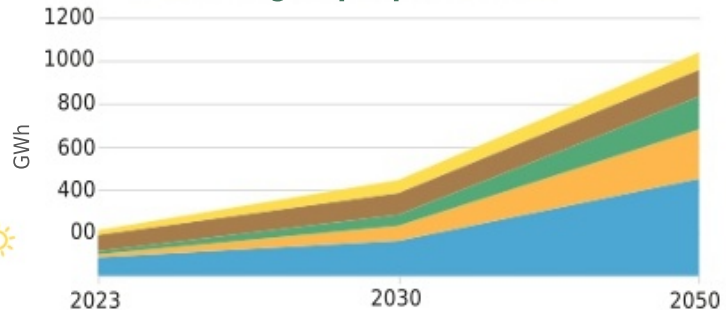
ÉQUILIBRE ENTRE CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIE

- Par la **maîtrise du développement des énergies renouvelables** sur le territoire.
- Par la **transformation progressive des modèles économiques** pour réduire les consommations énergétiques à travers des mesures acceptables et dans la continuité de tendances amorcées, ainsi que par des mesures en rupture sur les secteurs où le territoire est plus en retard.
- Par la sensibilisation de la société civile pour amener à un **changement de comportement** plus sobre et/ou plus flexible.

Trajectoire de consommation d'énergie primaire



Trajectoire de production d'EnR et évolution du mix énergétique par filière



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : construire la résilience du territoire

La stratégie en matière d'adaptation pose les bases de la résilience du territoire en améliorant la connaissance des risques climatiques et de l'exposition du territoire, en préparant et en sensibilisant les acteurs locaux à la culture du risque et en anticipant les changements climatiques à venir dans les pratiques actuelles.

+1,9 °C
en 2050

+3,1 °C
en 2100

AXES STRATÉGIQUES

Pour atteindre ces objectifs de neutralité carbone et d'autonomie énergétique, plusieurs leviers sont à mobiliser. Ces axes stratégiques, thématiques ou transversaux, sont déclinés en :

- objectifs que le territoire doit viser pour s'inscrire dans les trajectoires énergie-climat du PCAET ;
- actions opérationnelles.

	Aménagement et construction Privilégier des habitats et des locaux sains, économes et durables
	Mobilité Adopter des pratiques de mobilité durables
	Économie et déchets Organiser un développement économique durable et responsable (industrie, agriculture, tourisme,...)
	Santé et environnement Préserver les ressources naturelles et agricoles pour le bien-être des habitants du territoire
	Adaptation au changement climatique Développer la résilience du territoire face aux conséquences du changement climatique
	Énergie Promouvoir un développement maîtrisé des énergies renouvelables
	Mobilisation du territoire Sensibiliser et accompagner pour embarquer tout le territoire aux côtés de la collectivité

Les différents impacts :



Contribution à la sobriété énergétique



Production d'énergie renouvelable (EnR)



Réduction des émissions de gaz à effet de serre







Adaptation au changement climatique



Amélioration de la qualité de l'air

Aménagement et construction







IMPACTS	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS VISÉS ET HYPOTHÈSES RETENUES >>>> 2050
	Rénover l'habitat et lutter contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • 80 % des logements présentent une étiquette DPE A/B/C • Rénovation énergétique de 100 % des logements classés E, F ou G
	Rénover les bâtiments tertiaires privés et favoriser la sobriété énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Zéro Artificialisation Nette • Sensibiliser 100 % des ménages aux économies d'énergie et d'eau (~ 2 000 ménages/an)
	Favoriser les aménagements et constructions durables	
	Tendre vers l'exemplarité écologique du patrimoine et des politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Rénover 60 % du parc immobilier détenu par les collectivités locales • Réduire de 50 % les consommations énergétiques du parc immobilier public

ACTIONS	EXEMPLES DE SOUS-ACTIONS
Poursuivre la montée en puissance du programme local de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la production de logements locatifs sociaux respectant la réglementation thermique et environnementale en vigueur • Inciter la construction de ces logements sur des « friches » ou des « dents creuses » en centre-bourg avec des critères énergétiques forts
Accompagner l'exemplarité des collectivités à travers la poursuite de la mise en œuvre du SDIE	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les capacités de Conseiller en Energie Partagé (CEP) en action sur le territoire • Mettre en place un programme de rénovation des bâtiments et équipements publics à l'échelle communale et renforcer le programme existant sur les bâtiments intercommunaux
Accompagner et sensibiliser à la sobriété énergétique et aux modes constructifs alternatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer et faire monter en compétence les artisans et acteurs locaux autour des thématiques spécifiques : écoconstruction, constructions/rénovations durables, systèmes énergétiques • Prioriser et encourager, au travers de ces accompagnements techniques, juridiques et financiers, la généralisation de travaux de rénovation améliorant l'isolation et l'efficacité énergétique
Proposer des leviers financiers facilitants	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une prime financière, complémentaire aux dispositifs de l'État, pour les ménages atteignant les étiquettes A, B ou C après travaux ou sortant des étiquettes E, F ou G. • Actionner des leviers fiscaux sur l'habitat et les entreprises, pour encourager les rénovations performantes et la production d'énergies renouvelables
Utiliser le levier de la réglementation pour changer les habitudes de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les règles d'urbanisme pour optimiser l'utilisation de l'espace • Définir des zones soumises à une réglementation plus exigeante pour inciter à la construction durable (matériaux biosourcés, performance énergétique,...)

22 sous-actions

Stratégie & plan d'action

Mobilité






IMPACTS	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS VISÉS ET HYPOTHÈSES RETENUES >>>> 2050
	Renforcer la multimodalité	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier par 10 l'utilisation des transports en commun par rapport à 2025
	Développer les liaisons douces intra et intercommunales	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier par 10 l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail par rapport à 2017
	Favoriser les alternatives à l'autosolisme	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 30 % les besoins de déplacement du quotidien en véhicule motorisé individuel par rapport à 2025
	Réduire les besoins de déplacement et engager des réflexions sur la place de la voiture	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre l'objectif SCoT : 1 voiture en moyenne par ménage à l'horizon 2050
	Maintenir l'implantation de services et commerces dans les centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 50 % l'usage de la voiture dans les centralités
	Optimiser les flux de transport de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> • 40 % du transport de marchandises sur le territoire est réalisé par des modalités à faibles émissions • Réduire de 50 % les km parcourus pour les besoins de livraison des collectivités

ACTIONS	EXEMPLES DE SOUS-ACTIONS
Renforcer les réseaux structurants pour un maillage adapté et connecté*	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un réseau intercommunal cyclable structurant • Construire un réseau structurant de transports en commun sur REDON Agglomération
Renforcer les réseaux de proximité pour une desserte de l'ensemble des habitants*	<ul style="list-style-type: none"> • Croiser les politiques de développement résidentiel, d'emploi et de services avec celles des mobilités • Mettre en place systématiquement un schéma des mobilités scolaires par les communes à l'échelle des écoles : soutenir les pédibus, sensibiliser les écoles, rendre plus confortables les aménagements piétons
Proposer des services de mobilité pour l'ensemble des habitants de REDON Agglomération*	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer des offres de services de mobilités partagées (Vélo à assistance électrique longue durée, vélo en libre service, autopartage) • Déployer de nouveaux services de transport en commun
Accompagner au changement de pratiques*	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter, sur un panel de ménages volontaires, une aide financière pour encourager les mobilités alternatives • Promouvoir la généralisation du forfait mobilité durable par les employeurs
Étudier l'opportunité de transports de marchandises alternatifs et de logistique urbaine optimisée	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier toutes les entreprises de transport de marchandises du territoire et les inciter à travailler en synergie • Optimiser le dernier kilomètre pour les livraisons : en vélo léger ou en mobilité douce
Accompagner les synergies du territoire pour décarboner les flux de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser des besoins de livraison pour les collectivités (ex : livraison des cantines scolaires, des repas à domicile, etc) • Soutenir les transporteurs dans la formation à l'écoconduite et inciter les entreprises à récompenser les bonnes pratiques à travers des primes

38 sous-actions

* via la stratégie mobilités de REDON Agglomération

Économie et déchets

IMPACTS	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS VISÉS ET HYPOTHÈSES RETENUES >>> 2050
	Favoriser les circuits courts et les partenariats locaux	<ul style="list-style-type: none"> 30 % des emplois du territoire sont associés à l'économie circulaire et/ou de la fonctionnalité
	Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises (EIT*)	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter de 30 % le recours au ré-emploi dans les opérations publiques ou privées
	Promouvoir l'usage des matériaux biosourcés	<ul style="list-style-type: none"> Réduire de 80 % le tonnage de déchets végétaux apportés en déchetterie par rapport à 2016
	Réduire les déchets et favoriser le réemploi	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le volume global de déchets ménagers (hors végétaux) de 35 % par rapport à 2016
	Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale du secteur industriel	<ul style="list-style-type: none"> 50 % des entreprises du territoire sont dotées d'une feuille de route climat Améliorer la performance énergétique de 70 % des bâtiments économiques Application des critères environnementaux sur au moins 80 % des zones d'activités 100 % de parcelles BIO ou BNI (Bas Niveau d'Intrants) sur l'ensemble des secteurs sensibles

ACTIONS	EXEMPLES DE SOUS-ACTIONS
Favoriser les synergies entre entreprises en faveur de l'optimisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> Généraliser et pérenniser les démarches d'EIT* afin de favoriser une synergie auprès de tous types d'acteurs économiques (mutualisation des compétences, promotion de l'économie circulaire et du réemploi, ...)
Acculturer les entreprises aux enjeux climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir et intensifier les dispositifs locaux d'accompagnement des entreprises dans les enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique Conditionner tout soutien public à des engagements concrets en faveur de la transition (bilan carbone, fresque du climat...) pour tous types d'acteurs économiques
Lier le Schéma d'Accueil des Entreprises à leur impact social et environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Doter le territoire d'une charte aux critères environnementaux et sociaux afin de définir quelles entreprises le territoire souhaite accueillir en priorité Conditionner systématiquement l'implantation d'entreprises dans les zones d'activités au respect des objectifs et exigences environnementales du PCAET via un cahier des charges
Inscrire dans le projet de territoire la volonté de tendre vers un territoire « 0 déchet » via la mise en œuvre du PLPDMA	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les mécanismes incitatifs ou contraignant les acteurs du territoire (privés et particuliers) à mieux gérer leurs déchets ménagers (dont les déchets recyclables) Développer un réseau « VRAC » en incitant les commerçants à le valoriser, les entreprises à adhérer et sensibiliser le grand public
Optimiser la gestion des résidus végétaux	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser à l'usage des résidus végétaux, valorisables en tant que ressource (ex : haies sèches) à travers des ateliers et événements Généraliser l'utilisation de techniques alternatives à tous les usagers (broyeurs, mulching, compostage)
Favoriser le développement de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'économie de la fonctionnalité (location, réparation, services partagés), en accompagnant les structures ou en incitant les clients Référencer tous les bâtiments inoccupés pouvant accueillir une activité économique et réaliser un diagnostic des travaux pour orienter les nouvelles installations
Permettre l'accélération des changements de pratiques agricoles en garantissant l'équilibre entre préservation des ressources et viabilité économique	<ul style="list-style-type: none"> Créer un Groupement Foncier Agricole territorial financé par les acteurs du territoire afin de sécuriser du foncier, dont l'exploitation sera conditionnée à des critères environnementaux Étudier l'opportunité de mettre en place un dispositif de rémunération des services rendus à la nature (biodiversité, stockage carbone, préservation des ressources...)

24 sous-actions

Stratégie & plan d'action

* EIT : Écologie Industrielle et Territoriale

Santé et environnement

IMPACTS

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

OBJECTIFS VISÉS ET HYPOTHÈSES RETENUES

»»»» 2050



Lutter contre l'artificialisation des sols, protéger les puits de carbone

- Zéro Artificialisation Nette en 2050 (loi ZAN)
- Planter 40 km/an de haies bocagères



Protéger la biodiversité

- Atteindre le « bon état / potentiel écologique » à horizon 2050 sur 100 % des masses d'eau



Préserver l'eau en qualité et quantité

- Baisser la consommation d'eau potable de 20 %
- Atteindre le « bon état / potentiel écologique » sur 100 % des masses d'eau



Poursuivre la transition alimentaire durable grâce à une agriculture en circuit court

- 100 % des restaurants collectifs approvisionnés en local
- 60 % d'approvisionnement en produits Bio dans les restaurants collectifs
- Déployer une sécurité sociale de l'alimentation



Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole

- Augmenter les puits de carbone naturels de 50 % par rapport à 2018



Préserver la santé des habitants du territoire

- Les indicateurs de santé, qualité de l'air et de l'eau se sont améliorés par rapport à 2025

ACTIONS

EXEMPLES DE SOUS-ACTIONS

Assurer la sécurité alimentaire et l'accès à une alimentation saine à travers la mise en œuvre du PAAT

- Expérimenter la sécurité sociale de l'alimentation (SSA) sur la base du volontariat en s'appuyant entre autres sur les associations locales. À initier par exemple à travers la mise en place de paniers bio pour les femmes enceintes avec une prise en charge partielle

Préserver la ressource en eau

- Faire évoluer la tarification progressive de l'eau plus contraignante (avec prise en compte du nombre d'occupants par foyer)
- Mettre en place une gouvernance multi-partenariale décloisonnée autour des enjeux agricoles et de la qualité de l'eau

Désimperméabiliser et revégétaliser

- Cartographier le gisement des sols et désimperméabiliser massivement les sols des zones publiques
- Planter des haies et retaluter à l'échelle des parcelles

Favoriser la séquestration carbone par les puits naturels et dans les pratiques agricoles

- Planter des forêts ou encourager la renaturation sur les parcelles de déprise agricole / impropres à la culture, afin de séquestrer du carbone
- Favoriser les pratiques agricoles vertueuses, encourager les pratiques permettant la hausse des taux de matières organiques des sols et interdire celles qui les réduisent





Promouvoir des milieux et des cadres de vie favorables à la santé au travers notamment du Contrat Local de Santé (CLS 2)

- Réfléchir à impulser le développement d'une dynamique d'accompagnement long terme sur la prise en compte d'un urbanisme favorable à la santé
- Promouvoir la qualité de l'air intérieur, avec une focale particulière sur la prévention des risques liés au radon

25 sous-actions

Adaptation au changement climatique

IMPACTS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES OBJECTIFS VISÉS ET HYPOTHÈSES RETENUES >>> 2050

	Rafraîchir les zones urbaines	<ul style="list-style-type: none"> • Végétalisation intensive des centres urbains
	Assurer une gestion concertée des usages de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la consommation d'eau potable de 20 %
	Améliorer la résistance du territoire lors des périodes d'inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la résilience des zones inondables face au risque d'inondation dans les documents de planification avec la prise en compte de l'évolution du risque • Les réseaux et infrastructures structurants font l'objet d'un plan d'action pour l'adaptation aux impacts du changement climatique
	Accroître la connaissance des vulnérabilités du territoire, définir des stratégies d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de protocoles d'adaptation au changement climatique dans 80 % des centres d'accueil médicaux • 100 % des communes couvertes par des Atlas de Biodiversité Communaux (ABC) • Mettre en œuvre la démarche d'adaptation des ABC au changement climatique • Sensibiliser 50 % de la population aux risques liés au changement climatique

ACTIONS EXEMPLES DE SOUS-ACTIONS

Favoriser les îlots de fraîcheur en privilégiant des espèces locales	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic complet des lieux recevant du public vulnérable (écoles, hôpitaux...) pour s'assurer de la présence d'îlots de fraîcheur • Créer des parcs/places végétalisés plus denses et planter des arbres dans les centralités
Anticiper les pénuries d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion de l'eau en hiérarchisant les besoins en cas d'extrême nécessité (priorisation de certaines cultures agricoles) et en déclinant localement le guide sécheresse de l'État • Expérimenter l'usage des eaux de pluie et des eaux grises dans les bâtiments publics pour les usages non alimentaires (WC, nettoyage...)
Anticiper le risque d'incendies	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des espaces sensibles aux incendies (localisation des risques) afin d'établir un plan d'action en s'appuyant sur les préfetures et les syndicats • Mettre en œuvre les préconisations des Services Départementaux d'Incendie et de Secours dont les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
Protéger les populations des conséquences du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuer les lieux et les occasions de partage autour des bonnes conduites à tenir en cas d'événements climatiques extrêmes (action CLS2) • Engager une réflexion sur l'organisation de stocks stratégiques au travers de la production locale (via le PAAT) pour mieux anticiper les risques de rupture d'approvisionnement
Adapter nos dispositifs de soin aux conséquences du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la capacité du secteur médical (notamment stockage de médicaments) à résister aux vagues de chaleur • Identifier la vulnérabilité d'accès aux dispositifs médicaux en cas de crise (incendie, inondation, tempête...) - adapter les Plans Communaux / Intercommunaux de sauvegarde
Améliorer notre adaptation au risque d'inondation	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des zones non constructibles autour des cours d'eau assurant une protection aux populations suffisante et un flux d'écoulement des eaux satisfaisant (via le SAGE et le PPRI) • Protéger la qualité de l'eau en cas de crise : réaliser un diagnostic complet sur les zones inondables des pollutions potentielles associées, afin d'identifier les vulnérabilités du territoire, et établir un plan d'action en conséquence
Étudier la vulnérabilité des voiries et réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la vulnérabilité de tous les réseaux (assainissement, gaz,...) aux risques naturels et les découpler en cas de présence d'un habitat/commerce inondable dans la zone • Axes routiers et ferroviaires : étudier leur vulnérabilité vis à vis des risques naturels (retrait/gonflement d'argile, inondation...) et établir un plan d'action en conséquence
Préserver et accompagner l'adaptation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réalisation des atlas de la biodiversité et leur intégration dans les documents d'urbanisme • Adapter la gestion des espaces verts aux effets du changement climatique
Acculturer et sensibiliser aux risques du dérèglement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les habitants sur la compréhension des risques climatiques et les enjeux d'adaptation • Mettre en place un budget d'accompagnement à l'adaptation au changement climatique (équipe ressources humaines dédiée, communication et sensibilisation)

36 sous-actions

Stratégie & plan d'action

Énergie

IMPACTS

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

OBJECTIFS VISÉS ET HYPOTHÈSES RETENUES

2050



Acculturer, conseiller, former et accompagner les acteurs locaux

- Acculturation de 100 % des élus
- 100 % des communes couvertes par un Conseiller en Energie Partagé



Organiser l'implication du territoire dans les grands projets de production

- Multiplication par 5 des moyens de production d'EnR sur le territoire (x5 sur éolien, x16 sur solaire, x10 sur méthanisation)



Soutenir et développer la filière bois-énergie et les réseaux de chaleur

- +60 % de production de ressource bois énergie
- Planter 40 km/an de haies bocagères



Massifier les projets de petites et moyennes tailles

- + 3000 toitures photovoltaïques
- 30 % de la production autoconsommée contractuellement sur le territoire)

ACTIONS

EXEMPLES DE SOUS-ACTIONS

Acculturer, conseiller, former, accompagner les acteurs locaux

- Élaborer des chartes par filière
- Organiser l'acculturation des élus et des acteurs locaux

Organiser l'implication du territoire dans les grands projets de production d'EnR

- Structurer l'investissement du territoire dans les grands projets
- Développer et piloter de grands projets stratégiques (éolien, photovoltaïque au sol)

Soutenir et développer la filière bois-énergie et les réseaux de chaleur

- Structurer les acteurs de la filière
- Mettre en œuvre des projets structurants de réseaux de chaleur mutualisés

Massifier les projets de petites et moyennes tailles

- Organiser la mutualisation du portage de projets photovoltaïques de taille moyenne
- Soutenir la mise en place de l'autoconsommation collective (via des gouvernances territoriales)

16 sous-actions

Mobilisation du territoire

IMPACTS

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



**Accompagner les changements de pratiques (sensibiliser, informer, promouvoir, inciter...)
Coconstruire les actions avec les acteurs du territoire
Mutualiser les connaissances**

ACTIONS

EXEMPLES DE SOUS-ACTIONS

Mobiliser les leviers de la collectivité pour impliquer le territoire

- Généraliser et augmenter les exigences environnementales des appels d'offres publics afin d'encourager les entreprises à des pratiques plus vertueuses
- Mobiliser des moyens humains à la hauteur des objectifs pour accompagner durablement les changements de pratiques, en misant sur la sensibilisation par l'action (ex : jardins pédagogiques, chantiers participatifs pour restaurer les cours d'eau...)

Soutenir les initiatives citoyennes

- Augmenter le budget citoyen pour des propositions en faveur du climat
- Massifier et généraliser les ateliers Repair Café, qui pourraient être étendus (ex : garages associatifs pour voitures, machines de jardin...)

Impliquer les élus dans la mobilisation du territoire

- Sensibiliser les élus, habitants, agents territoriaux, etc. aux enjeux globaux du réchauffement climatique et à leurs effets à l'échelle locale
- Avoir un élu référent PCAET par commune

Accueillir des initiatives innovantes pour faciliter l'implication du territoire

- Encourager la polyactivité en faveur des actions sociétales bénéfiques (ex : 1/2 jour par semaine à consacrer à la production agricole avec en contrepartie la fourniture de produits frais)
- Étudier la réduction des déséquilibres entre métropoles et territoires ruraux sur le modèle des services rendus à l'environnement (ex: financement des transports décarbonés ruraux)

12 sous-actions

Le PCAET de REDON Agglomération traduit un projet de territoire partagé et ambitieux, qui révèle les atouts et spécificités du territoire en assurant la qualité de vie pour ses habitants et la préservation de l'environnement.

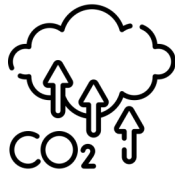
Il apporte, à l'échelle locale, une réponse aux enjeux énergétiques et climatiques en positionnant les acteurs du territoire au cœur de la démarche, et s'attache à réunir les conditions pour assurer la résilience du territoire. Cette feuille de route implique la nécessité d'exploiter l'ensemble du potentiel du territoire pour tendre vers la neutralité carbone.

Un projet de territoire qui doit s'accélérer et s'amplifier par de nouvelles actions davantage en rupture dans les années à venir pour :

- Adapter des modèles agricoles aux enjeux climatiques ;
- Engager une action efficace et massive sur la rénovation énergétique des bâtiments ;
- Poursuivre l'accompagnement aux changements de pratiques de mobilité ;
- Renforcer la résilience du territoire face aux événements climatiques ;
- Assurer l'autonomie énergétique de manière maîtrisée et raisonnée en impliquant les acteurs locaux.

La mise en œuvre, le portage et l'animation du plan d'action sont la clé de l'atteinte des objectifs visés, et plus largement de l'accélération des transitions du territoire. Il sera évalué par un suivi de l'avancement des résultats et des moyens, pour mesurer les impacts des actions portées par le territoire et pour adapter le programme d'actions en conséquence.

Le caractère transversal et la dimension territoriale du PCAET impliquent la mobilisation de tous les acteurs du territoire, habitants, entreprises, élus locaux et institutions publiques, autour des enjeux de transitions.



REDON
Agglomération
ASS Bretagne Sud

transition.energetique@redon-agglomeration.bzh

